

# BIL ACTIO Classic

Tarifs du service et des instruments financiers (1<sup>er</sup> janvier 2023)

Grâce à notre offre **BIL ACTIO Classic**, vous gérez vous-même vos investissements sur les marchés financiers et profitez librement de la vaste gamme de produits que nous mettons à votre disposition.

## Tarif du service

### COMMISSION RÉCURRENTÉ ANNUELLE (+TVA si applicable)

	BIL ACTIO Classic
Commission récurrente	0,25 % par an sur titres non BIL
Commission minimum	Minimum de EUR 12,50 par ligne Minimum de EUR 50 par dossier titres
Conditions BILnet	Gratuit l'année de l'achat Conditions standards les années suivantes

La première année, la commission est calculée suivant la date d'acquisition des titres et payable à l'acquisition. Les années suivantes, la commission est payable par anticipation.

## Tarifcation transactionnelle

Les tarifs repris ci-dessous représentent les frais non récurrents liés aux transactions et applicables aux produits d'investissement les plus communs.

### COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE<sup>1</sup>

Montant en EUR de la transaction (ou contrevaieur)	Actions & Fonds indiciels cotés <sup>2*</sup>	Obligations & Produits structurés de tiers <sup>3*</sup>	Fonds monétaires externes	Fonds monétaires BIL	Autres fonds externes	Autres fonds BIL	Produits structurés BIL	Dépôts structurés sur devises <sup>3</sup>	Options <sup>4</sup>	Contrats à terme <sup>5</sup>	Mini contrats à terme sur titres en ligne individuelle <sup>6</sup>
Tous montants	1,00 %	0,75 %	0,20 %	0,10 %	1,00 %	0,50 %	0,30 % capital protégé 1,00 % capital non protégé	3,00 % du montant	2,00 % de la prime	EUR 25 par contrat	1,00 %
Commission minimum	EUR 75	EUR 75	EUR 75	–	EUR 75	–	–	EUR 100	EUR 75	EUR 75	EUR 100
Conditions BILnet (réductions sur conditions tarifaires)	-70 %	-50 %	-30 %	-50 %	-30 %	-50 %	-50 %			Non applicable	
Commission minimum BILnet	EUR 30	EUR 30	EUR 50	–	EUR 50	–	–			Non applicable	

\* et assimilés

<sup>1</sup> Hors taxes locales, frais brokers (frais de correspondants dus à un intermédiaire financier) et handling fees (frais de traitement dus à un tiers dépositaire), hors frais de transactions sur instruments dérivés et sur opérations de change et hors frais éventuellement perçus par un fonds. Le détail des frais est disponible en agence ou sur demande auprès de votre Responsable de relation <sup>2</sup> Exchange Traded Funds <sup>3</sup> Dual Currency Deposits : commission calculée au prorata temporis de la durée du dépôt <sup>4</sup> Excepté pour les options de change OTC (Over the Counter : de gré à gré) dont la tarification est disponible sur demande <sup>5</sup> Futures <sup>6</sup> Mini futures

### Actions & Fonds indiciels cotés

Les conditions BILnet sont applicables pour les opérations d'achat et de vente passées sur les treize bourses disponibles en temps réel dans BILnet : Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam), Xetra, Nasdaq, Amex, Nyse, Toronto, Vancouver, Zurich, Londres, Copenhague et Stockholm.

### Obligations et Produits structurés de tiers

Les conditions BILnet sont applicables uniquement pour les opérations d'achat et de vente de titres déjà détenus en portefeuille.

### Fonds d'investissement

Les conditions BILnet s'appliquent uniquement aux opérations suivantes :

- achat et vente de fonds d'investissement BIL
- achat et vente de fonds d'investissement externes si ces fonds sont déjà détenus en portefeuille.

### Produits structurés BIL

Les conditions BILnet sont applicables uniquement pour les souscriptions de produits structurés BIL.

## FRAIS DE MISE EN PLACE POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES FONDS

Pour les investissements dans les fonds d'investissement complexes et les fonds d'investissement alternatifs, les frais de mise en place sont disponibles sur demande auprès de votre Responsable de relation.

## COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Les commissions dépendent du montant de la transaction et ne sont pas cumulatives, les taux s'appliquant à la totalité du montant.

Montants en EUR de la transaction (ou contrevaieur)	BIL ACTIO Classic
Jusqu'à EUR 50.000	1,20 %
Jusqu'à EUR 150.000	1,10 %
Jusqu'à EUR 500.000	1,00 %
Jusqu'à EUR 1.000.000	0,80 %
Jusqu'à EUR 5.000.000	0,50 %
Plus de EUR 5.000.000	0,30 %

## Tarifs imputés par des tiers sur instruments financiers

### FRAIS RÉCURRENTS RELATIFS AUX FONDS D'INVESTISSEMENT LES PLUS COMMUNS

Commission de gestion	de 0 à 3 %
Commission de performance	de 0 à 25 % de la performance relative ou absolue

Ces commissions sont incluses dans la valeur nette d'inventaire des fonds.

## FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS – FRAIS PONCTUELS POUR LES TITRES LES PLUS COMMUNS

Les fourchettes indicatives ci-dessous sont valables pour la plupart des pays et les taux ou montants appliqués dépendent des places d'exécution.

### Actions & Fonds indiciels cotés (et assimilés)

Frais de traitement ( <i>handling fees</i> )	de EUR 0 à EUR 95
Frais de courtage ( <i>broker fees</i> )	de 0 % à 0,14 % avec un minimum allant de EUR 0 à EUR 20
Taxes locales	de 0 % à 1 %

### Obligations & Produits structurés de tiers (et assimilés)

Frais de traitement OTC* et non OTC ( <i>handling fees</i> )	de EUR 0 à EUR 95
Frais de courtage non OTC ( <i>broker fees</i> )	de 0,085 % à 0,125 % avec un minimum allant de EUR 10 à EUR 15

### Produits structurés BIL

Frais de traitement ( <i>handling fees</i> )	EUR 2,50 pour tout achat ou vente sur le marché secondaire
--	--

### Fonds d'investissement de tiers

Commission d'entrée	de 0 % à 5 % (application du minimum prévu par le prospectus du fonds)
Frais de sortie	de 0 % à 5 % (application du minimum prévu par le prospectus du fonds)

\* OTC (*Over the Counter*) : de gré à gré

## Incitations perçues ou reversées à des tiers

Incitations perçues de la part de tiers	Rétrocessions obtenues par le distributeur en vertu d'accords commerciaux négociés entre l'initiateur du produit et le distributeur. Le montant perçu correspond à un pourcentage (dans la plupart des cas 50 %) des commissions de gestion facturées au fonds par la société de gestion.
Incitations reversées à des tiers	Le conseiller ou le gestionnaire financier externe peut recevoir des rétrocessions obtenues par le distributeur. S'agissant des produits structurés émis par la Banque et distribués par des tiers, la Banque peut verser aux distributeurs une commission maximale de 1 % par an. Un intermédiaire sur le compte peut recevoir un pourcentage des commissions perçues par la Banque.
Incitations perçues de la part de tiers et reversées aux clients	Rétrocessions obtenues par le distributeur en vertu d'accords commerciaux négociés entre l'initiateur du produit et le distributeur. Le montant perçu correspond à un pourcentage (dans la plupart des cas 50 %) des commissions de gestion facturées au fonds par la société de gestion.

## Illustration de l'effet des tarifs du service et des instruments financiers sur le rendement du portefeuille

		BIL ACTIO Classic					
		EUR 50.000	EUR 125.000	EUR 300.000			
Portefeuille	Total investi						
	Répartition entre les différentes classes d'actifs	Liquidités	35 %	35 %	25 %		
		Actions	5 %	5 %	10 %		
		Obligations	5 %	5 %	5 %		
		Fonds	40 %	40 %	40 %		
		Produits structurés	15 %	15 %	20 %		
	Nombre et montant des transactions réalisées au cours de l'année	Actions	BILnet	–	2 achats x EUR 1.000	4 achats x EUR 5.000	
			Agence	–	–	4 ventes x EUR 4.000	
		Fonds BIL	Agence	–	1 achat x EUR 5.000	2 achats x EUR 5.000	
		Fonds externes	Agence	1 achat x EUR 2.000	1 achat x EUR 3.000	2 achats x EUR 5.000	
1 vente x EUR 2.000				2 ventes x EUR 5.000	4 ventes x EUR 7.000		
Produits structurés à capital protégé		Agence	1 achat x EUR 1.000	1 achat x EUR 5.000	2 achats x EUR 5.000		
Taux de renouvellement du portefeuille		5 % - Investisseur peu actif	10 % - Investisseur actif	15 % - Investisseur actif			
Frais liés au service et instruments financiers	Tarif du service	Frais récurrents - Commission de gestion annuelle		EUR 87,50	EUR 141	EUR 375	
		Frais liés aux transactions - Commissions sur opérations d'achat et de vente	Actions	BILnet	–	EUR 60	EUR 120
				Agence	–	–	EUR 300
			Fonds BIL	Agence	–	EUR 25	EUR 50
			Fonds externes	Agence	EUR 75	EUR 75	EUR 150
					EUR 75	EUR 150	EUR 300
	Produits structurés à capital protégé	Agence	EUR 3	EUR 15	EUR 30		
	Tarifs imputés par des tiers sur instruments financiers		–	EUR 12	EUR 46		
	Incitations perçues de la part de tiers ou reversées à des tiers		EUR 100	EUR 250	EUR 600		
	Incitations perçues de la part de tiers et reversées aux clients		–	–	–		
Hypothèse de rendement du portefeuille	Valeur relative		2,50 %	3,00 %	3,50 %		
	Valeur absolue (EUR)		EUR 1.250	EUR 3.750	EUR 10.500		
Total des frais		EUR 341	EUR 728	EUR 1.971			
Effet des frais sur la performance du portefeuille		0,68 %	0,58 %	0,66 %			

Nous n'anticipons pas de pics ou de fluctuations des coûts totaux communiqués dans le relevé annuel des coûts et charges inclus dans votre Bilan Patrimonial. Le même niveau de coûts s'appliquera chaque année pour un niveau d'activité identique, sauf changement au niveau des frais prélevés par la BIL. En cas de modifications des frais prélevés par la BIL, celles-ci feront l'objet d'une communication distincte.

Le présent document reprend les frais liés aux services prestés par Banque Internationale à Luxembourg (la « Banque ») et aux instruments financiers les plus couramment utilisés, sous réserve des frais que vous avez directement négociés avec la Banque.

Si vous souhaitez investir dans des instruments financiers plus spécifiques non repris dans le présent document, veuillez contacter votre Responsable de relation qui vous présentera l'ensemble des frais préalables à tout investissement dans ces instruments financiers spécifiques. Vous pouvez également le contacter si vous souhaitez recevoir un état plus détaillé des frais liés aux services et aux instruments financiers décrits dans ce document.

Les tarifs présentés dans ce document pour lesquels une TVA n'est pas mentionnée s'entendent hors TVA. Les tarifs présentés dans ce document pour lesquels une TVA est mentionnée sont effectivement soumis à la TVA luxembourgeoise uniquement lorsque le lieu de localisation du service taxable est le Luxembourg, sur base des règles de la TVA en vigueur (le lieu de localisation étant défini en fonction du statut TVA (assujetti ou non) et du pays de résidence / établissement du client).

Lorsque le service est localisé en dehors du Luxembourg ou lorsque le preneur du service réside/est établi en dehors de l'Union européenne, nous vous invitons à consulter votre conseiller fiscal afin de vous assurer du traitement TVA (ou taxe équivalente) applicable à ce service.

Ce document est à consulter conjointement avec l'offre des différents services proposés par la Banque et est soumis aux Conditions Générales de la Banque. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre Responsable de relation. Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous réserve de modifications et sauf erreur et/ou omission. Les services décrits dans le présent document peuvent ne pas être proposés dans tous les pays.